

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 45
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) - Lot n°2 petits mobiliers - Marché n°12 130U - Avenant n°2

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'avenant

Dans le cadre des travaux du Tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a passé un marché de fabrication et de travaux d'installation, de mise en œuvre des mobiliers de station de la troisième phase des lignes de tramway dit MOB 301, reparti en deux lots en fonction du type de mobilier :

Lot 1 – Gros Mobiliers :

- abris voyageurs,
- meubles techniques isolés,
- mâts d'éclairage,
- mâts caméra.

Lot 2 – Petits mobiliers :

- bancs,
- corbeilles de propreté,
- barrières de protection,
- potelets de protection.

Les différentes zones de travaux seront situées sur le tracé et au voisinage des extensions des 3 lignes de tramway :

Ligne A :

Mérignac : du terminus actuel Mérignac Centre à l'avenue de Magudas à l'extérieur de la rocade.

Ligne B :

Claveau : du terminus actuel rue J. Brunet à la rue E. Besse.

Pessac : de la station actuelle avenue Bougnard au carrefour de l'Alouette.

Ligne C :

Le Lac Parc des Expositions : du terminus actuel des Aubiers à l'avenue de la Jallère.

Bègles : du terminus actuel des Terres Neuves à la route de Toulouse.

Le marché du lot n°2, petits mobiliers, d'une durée de 35,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation, a été notifié le 21 avril 2012 sous le numéro de marché 12 130 U au groupement d'entreprises SERI / CASSAGNE pour un montant de 498 938,00 € HT.

Le marché a précédemment fait l'objet d'un avenant, notifié le 03 juillet 2012, et ayant pour objet de rétablir une erreur matérielle survenue au stade de la notification du marché (mauvais indice du CCTP). L'avenant n° 1 n'a pas eu d'incidence financière ou calendaire sur le marché initial.

Objet de l'avenant n°2 :

Des modifications dues à des contraintes externes au marché s'ajoutant aux obligations contractuelles du titulaire, doivent être apportées en cours d'exécution :

a) Développement de la station parc des expositions

Afin de tenir compte de la nécessité de desservir les grandes manifestations du parc des expositions, le quartier Bordeaux Lac et le grand stade, les quais de la station Parc des Expositions ont été élargis à 6,00 m au lieu de 3,00 m, des barrières de sécurité ont été mises en place, et un troisième quai a été ajouté.

Ces modifications obligent ainsi à augmenter le nombre de mobiliers posés sans générer de prix nouveaux.

Les quais présenteront désormais des barrières et des potelets afin de sécuriser les itinéraires des usagers.

Les mobiliers de confort seront également augmentés sur les quais de départ en direction de Bordeaux afin de répondre aux nouveaux usages.

L'impact sur le coût prévisionnel des travaux (fourni, posé) du développement de la station Parc des Expositions est de : + 34 593,00 € HT

b) Modifications du délai partiel de pose :

Compte tenu des nouveaux travaux supplémentaires dédiés à la fabrication et la mise en œuvre de ces mâts supplémentaires sur la station Parc des Expositions (Bordeaux – Ligne C), l'entreprise disposera, pour poser l'ensemble du mobilier, de deux (2) jours supplémentaires.

Le délai partiel concernant la fabrication n'est pas modifié.

La modification du délai partiel de pose est sans incidence sur le délai global du marché.

Incidence financière de l'avenant n°2

Le montant de l'avenant n°2 est estimé à 34 593,00 € HT.

Le montant global du marché est ainsi porté à 533 531,00 € HT, soit 638 103,08 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 6,93 % par rapport au montant initial du marché.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0082 – KD00 – TW30.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

VU le marché n°12 130U.

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 30 octobre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché n°12 130U afin d'acter les modifications contractuelles suivantes : développement de la station parc des expositions et modification du délai partiel de pose.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2, relatif au marché n°12 13 0U ayant pour objet la fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) – Lot n°2 petits mobiliers, pour un montant supplémentaire de 34 593,00 € HT, portant le montant maximum du marché à 533 531,00 € HT, soit 638 103,08 € TTC, mis à disposition des élus, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 précité relatif au marché n°12 130U ayant pour objet la fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) – Lot n°2 petits mobiliers.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0082 – KD00 – TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. GÉRARD CHAUSSET

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2013